

LE FONCTIONNEMENT DE LA FONDATION ANAIS

suite aux annonces gouvernementales du 28/10/2020

MAINTIEN DES ACTIVITÉS

Au sein de la Fondation ANAIS, toutes les structures enfants et adultes resteront ouvertes (internat, externat, accueil de jour, établissements de travail) ainsi que toutes les activités de service (SAVS, SESSAD).

Aucune fermeture de site n'est donc prévue. Cette information est confirmée suite à une visioconférence tenue le 29/10/2020 par **Madame Cluzel**, Secrétaire d'État aux personnes handicapées, avec les organisations gestionnaires, à laquelle **Monsieur Bruel**, Président du Directoire de la Fondation ANAIS participait.

LES SALARIÉS ET TRAVAILLEURS

Les salariés et les travailleurs d'ESAT sont tous assujettis au même dispositif de droit commun. Chacun devra se munir d'une **attestation** dérogatoire de déplacement employeur pour se rendre sur son lieu de travail.

Au moment de la rédaction de ce communiqué, aucun modèle n'est disponible sur les sites internet des autorités gouvernementales. La Fondation ANAIS transmettra ce document dès qu'il sera officiellement mis en ligne.

Les **situations pathologiques** particulières seront étudiées au cas par cas selon le niveau de criticité et selon la présence ou non du virus au sein de la structure.

LES VISITES

Les visites dans tous les établissements sont autorisées sous réserve qu'elles soient programmées sur **rendez-vous**.

En fonction de la situation de présence virale au sein d'une structure, la Fondation ANAIS pourra localement être amenée à suspendre provisoirement les visites.

La Fondation ANAIS reviendra dans un prochain communiqué sur les dispositifs de gestion de crise prochainement déployés et apporte tout son soutien aux personnes accompagnées, aux familles, aux proches aidants et aux professionnels.

LA FONDATION ANAIS

La Fondation ANAIS accompagne le parcours de vie des personnes en situation de handicap ou de dépendance depuis 1954.

Nos moyens d'action et d'insertion ? La promotion, la création et la gestion d'institutions, services, organisations ou établissements sociaux, médico-sociaux ou sanitaires.

Nos domaines d'activité stratégiques ?

- ANAIS Médico-Social : *Enfance & Éducation Spécialisée - Habitat & Vie Sociale - Thérapeutique & Soins - Personnes âgées*
- ANAIS Entreprise : *Action pour l'insertion professionnelle par l'activité économique*

Typologies de handicaps accueillis ? Déficience intellectuelle, affection de la santé mentale, autisme, polyhandicap et handicaps associés.

Agir pour notre société : une ambition au service de la personne

Les **retours à domicile** le week-end sont autorisés. Dans ces conditions, chacun doit rester vigilant, respecter les gestes barrières et les consignes associées au reconfinement national. Des prises de températures seront faites à chaque retour dans l'établissement.

LES MESURES SANITAIRES

La Fondation ANAIS procède au **renfort des mesures barrières** déjà appliquées depuis le début de la crise. La fourniture des équipements de protection individuelle est assurée. Chacun doit porter son masque et bien se laver et se désinfecter les mains.

En cas de **contact à risque** avec une personne malade COVID, les [règles](#) de droit commun s'appliquent pour toutes les personnes accompagnées et les professionnels.

Un déploiement accéléré des **tests antigéniques** dans les établissements médico-sociaux accueillant des personnes à risque de forme grave (EHPAD, FAM, MAS) se met en place. Ces tests permettent un dépistage rapide notamment chez les personnes asymptomatiques. L'objectif est de procéder au dépistage des professionnels (y compris non soignants) de retour de congés, ou s'étant exposé à des situations à risques, et des intervenants extérieurs. Ces mesures sont nécessaires pour renforcer la protection des personnes fragiles. Pour plus de détails vous pouvez consulter ce [document](#).

LES CVS

Les **CVS** sont et seront des moments privilégiés pour communiquer sur les protocoles en vigueur, partager les informations et recueillir toutes les remarques et tous les questionnements relatifs à la période particulière que nous vivons et y répondre au mieux.

ANAIS EN CHIFFRES

- 4000 places d'accueil permanentes
- 3 millions d'heures d'accompagnement par an
- 100 établissements & services
- 2200 collaborateurs
- 1600 travailleurs en situation de handicap
- 14 départements / 5 régions

